

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement :
autorisation d'augmenter la capacité de production
d'un établissement de fabrication et conditionnement de desserts de fruits
par la société CHARLES et ALICE
sur la commune d'ALLEX 26400

Par arrêté n° 2018347-0006 du 13 décembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 14 janvier 2019 au jeudi 14 février 2019 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, **rubrique n° 3642-2** traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires, la capacité de production étant supérieure à 300 t/j, est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est **Monsieur Alain ABISSET**, retraité de la Fonction Publique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, et le document d'information relatif à l'absence d'observations émises par l'autorité environnementale dans le délai qui lui était imparti, est disponible en mairie d'ALLEX, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie d'ALLEX. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** : en mairie siège de l'enquête : Mairie d'ALLEX Avenue Henri Seguin 26400 ALLEX, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête **ou** :
- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis tacite de l'autorité environnementale, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace « procédure », pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'ALLEX, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : ALLEX, LIVRON-SUR-DRÔME, GRÂNE et MONTOISON.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'ALLEX :

- **le lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi 1er février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 9 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Frédéric JEAN – Ets Charles et Alice ZI Route de Livron 26400 ALLEX – Tel : 06.78.78.84.10

Courriel : frederic.jean@charlesetalice.fr